



N° 19 – Vendredi 11 Février 2022

COORDONNÉES

SIÈGE SOCIAL ET ADRESSE POSTALE
 23 RUE DE PIED DE FOND
 B.P. 18312
 79043 NIORT CEDEX 9

ACCUEIL :
 LEGÉ ANNIE
 MAHAUDI HAKIM
 POIRALT JEAN-LUC

☎ 05.49.79.18.52 📠 05.49.79.18.52

SITE OFFICIEL ET E-MAIL
 🌐 [HTTP://FOOT79.FFF.FR](http://FOOT79.FFF.FR)
 ✉ DISTRICT@FOOT79.FFF.FR

HORAIRE D'OUVERTURE :

DU LUNDI AU JEUDI :
 • 8H00 - 17H00

LE VENDREDI :
 • DE NOVEMBRE À MARS : 8H00 - 17H00
 • D'AVRIL À OCTOBRE : 8H00 - 16H00

**RÉUNIONS
MANIFESTATIONS**

Jeudi 17 février 2022
 Commission de Discipline
 Commission Sportive

SOMMAIRE

Commission Sportive..... p 02
 Commission Litiges et Contentieux..... p 04
 Commission des Jeunes..... p 07
 Nos Partenaires..... p 08
 Avis aux clubs..... p 09
 Infos Clubs..... p 11



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 10 Février 2022

Procès-Verbal n° 24

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membre Présent : Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 23 du 03 février 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 29/30 JANVIER 2022

Match n° 51189.2 FC Pays Argentonnais 1 – Frontenay St Symphorien 1 en D1

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Participation d'un joueur du club de Frontenay St Symphorien suspendu 1 match ferme à compter du 13 décembre 2021
La Commission de Discipline lors de sa réunion du 03 Février 2022 PV N° 19, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Frontenay St Symphorien (1)**.

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :
Match perdu par pénalité à l'équipe de Frontenay St Symphorien (1) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Pays Argentonnais (1) avec 3 buts et 3 Points.

Match n° 51251.2 Fc Inter Bocage 2 – Es Louzy 1 en D2 poule Nord

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Participation d'un joueur du club d'inter Bocage suspendu le match automatique à compter du 06 décembre 2021
La Commission de Discipline lors de sa réunion du 03 Février 2022 PV N° 19, a donné match perdu par pénalité à l'équipe du **Fc Inter Bocage (2)**.

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :
Match perdu par pénalité à l'équipe du Fc Inter Bocage (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de l'Es Louzy (1) avec 3 buts et 3 Points.

Match n° 50587.2 Acs Mahorais 2 – Fc Vrines 2 en D4 4 poule B**Dossier transmis par la Commission de Discipline**

Participation d'un joueur du club de Mahorais suspendu 1 match ferme à compter du 10 janvier 2022

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de l'Acs Mahorais (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Fc Vrines (2) avec 7 buts et 3 Points.

L'équipe de Fc Vrines conserve ses buts marqués, soit (7)

WEEK-END DU 05/06 FEVRIER 2022**FORFAITS****Amende 40 €**

Match n° 50659.2 Sud Gatine 2 – Assais 1 en D4 poule C ➤ **Assais 1er forfait**

Match n° 50723.2 Plaine Gatine 1 – Champdeniers Pamplie 2 en D4 poule D ➤ **Champdeniers Pamplie 1er forfait**

Amende de 30 €

Match n° 50929.2 Inter Bocage 4 – St Amand S/Sèvre 3 en D5 poule A ➤ **St Amand S/Sèvre 2ème forfait**

Match n° 50998.2 Vergentonnaise/Brion 2 – Mauzé Rigné 3 en D5 poule B ➤ **Mauzé Rigné 3^{ème} forfait**

Match n° 51522.2 Plaine Gatine 2 – Ste Néomaye Romans 3 en D5 poule F ➤ **Ste Néomaye Romans 2^{ème} forfait**

Match n° 51658.2 Sauzéen/Paizay 2 – Rom 1 en D5 poule H ➤ **Sauzéen/Paizay 1er Forfait**

Match n° 53386.1 Avenir 79 1 – Cherveux 1 en U18 1^{ère} Division ➤ **Avenir 79 2^{ème} Forfait**

Amende de 20 €

Match n° Le Tallud 1 - Pm/Augé/St Ean/Lezay 2 en U17 1^{ère} Division poule B ➤ **Pm/Augé/St Ean/Lezay 1^{er} forfait**

Match n° 54185.1 Jaunay/Chass/Pallu 2 - Châtellerault So 2 en Féminines à 8 U14/U17 poule D ➤ **Châtellerault 1er Forfait**

DECLARATION MATCHS AMICAUXDu club de Thouars

- Contre Beaulieu Breuil le vendredi 11 février 2022
- Contre Châtellerault en U11 le samedi 12 février 2022

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 51657.2 St Martin les Melle 2 – Lezay 3 en D5 poule H

Problème de transmission – Les deux clubs doivent nous envoyer une feuille de match papier avec la composition des équipes.

Amende de 25 € au club de Celles Verrines :

Match n° 54038.1 en FUTSAL D1 Niort Chamois 1 – Celles Verrines 1 (Absence de la composition de Celles Verrines après plusieurs relances)

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 12/13 FEVRIER 2022

Le match n° 51394.2 Chiché – l'AbsieMoutiers S/Chant. En D5 poule D se déroulera le dimanche 13 février 2022 à 12h 30 sur le stade de Chiché

WEEK-END DU 19/20 FEVRIER 2022

Le match n° 50993.2 St Cerbouillé – Beaulieu Breuil en D5 poule B se déroulera le samedi 19 février 2022 à 20 h 00 sur le stade de Bouillé Loretz

Le match n° 51590.2 Fors – Prahecq en D5 poule G se déroulera le samedi 19 février 2022 à 20 h 00 sur le stade de Fors

WEEK-END DU 19/20 MARS 2022

Le match n° 50931.2 FC 3C – Cl Noirlieu Chambrotet en D5 poule a se déroulera le dimanche 20 mars 2022 à 13 h 00 sur le stade de Chanteloup



AVIS AUX CLUBS COUPE SABOUREAU

Tour d'étalement nécessaire afin d'arriver aux 1/8^{èmes} de finale avec 16 équipes.

Nous avons procédé au tirage au sort des équipes devant participer à ce tour d'étalement.

Les vainqueurs des matchs (10) et (2) se rencontreront pour désigner un 1^{er} qualifié. Les vainqueurs des matchs (13) et (6) se rencontreront pour désigner le second qualifié. Ces 2 qualifiés participeront aux 1/8^{èmes} de finale.

Match (10) Moncoutant 3 – Aubinrorthais 2

Match (2) Parthenay Portugais 1 - Exoudun 1

Match (13) Boismé Clessé 1 – Beaulieu Breuil 2

Match (6) Celles Verrines 3 – Mauzé Mignon 2

Ce tour d'étalement se déroulera le **samedi 26 février à 20 h 00** ou le **dimanche 27 février à 15 h 00**.

Les rencontres de Championnat initialement programmées à cette date seront reportées au 19/20 mars 2022.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 10 Février 2022
Procès-Verbal n° 14

Président : Mr. ROUGER Alain

Vice-Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 13 du 03 février 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 29/30 JANVIER 2022

Match n° 50321.2 Airvo St Jouin 2 – Pays Thénezéen 2 en D3 poule B

Arbitre : Mr. JALLAT Nathan

Réclamation d'après match du club d'Airvo St Jouin

Je soussigné PORCHAIRE JONATHAN N° de licence 1152424050 responsable de l'équipe du FC AIRVO ST JOUIN, formule des réserves sur la qualification ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ES PAYS THENEZEEN 2 pour le motif suivant : des joueurs du club de ES PAYS THENEZEEN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission prend connaissance :

De la Réclamation du club d'Airvault St Jouin.

Du message de M. Pierre LAROCHE responsable COVID au District.

Du message de M. Pascal DECOUT Président du club de Pays Thénezéen,

SYNCHRONISATION DES FAITS :

Match pour l'équipe (1) : Pays Thénezéen (1) - Chantel/Courl/Chap (1) : dimanche 30 janvier 2022 sur le terrain de Thénezay à 15h00 en championnat départemental 2 poule Nord.

Match pour l'équipe (2) : Airvo St Jouin (2) - Pays Thénezéen (2) : samedi 29 janvier 2022 sur le terrain d'Airvault à 20h00 en championnat départemental 3 poule B.

Les équipes de Pays Thénezéen avaient été composées avec les éléments en leur possession.

Le responsable COVID du District, M. Pierre LAROCHE a informé par téléphone, le Président de Pays Thénezéen, samedi 29/01/2022 à 18h42 pour lui faire part de cas de COVID au sein du club de Chantel/Courl/Chap et du report du match de l'équipe (1).

Il a également contacté, à 19h02 M. Jean-Luc BERTAUD afin qu'il prévienne les Arbitres concernés.

M. Pascal DECOUT Président du club de Pays Thénezéen, relate cette situation très particulière

Il précise avoir eu l'information du report du match de leur équipe (1) le samedi soir juste avant le match de leur équipe (2) à Airvault.

Les joueurs étant arrivés sur les lieux, ils n'ont pas eu le temps nécessaire pour modifier la composition de cette équipe (2).

LA COMMISSION RAPPELLE LA SITUATION :

Période difficile : causée par le COVID, pandémie que nous subissons tous depuis bientôt 2 saisons.

Les clubs sont confrontés à de nombreuses difficultés dans leur fonctionnement, notamment lors de la composition de leurs équipes.

Il semblait difficile, en aussi peu de temps de modifier la composition de l'équipe de Pays Thénezéen (2) sur la route voir parvenue à destination pour jouer la rencontre.

La Commission se réfère à un extrait du procès-verbal d'une réunion de la COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX en date du 3 Février 2016 qui s'exprimait sur un fait similaire.

Après avoir procédé à l'analyse de la situation, La Commission fait preuve de discernement.

Et conclue, en précisant que du moment où le Président du club de Pays Thénezéen a été informé de ce fait nouveau et le début du match, il n'avait pas le temps matériel pour intervenir et faire régulariser la composition de l'équipe.

Par conséquent, Confirme le score acquis sur le terrain, à savoir : Airvo St Jouin (2) – Pays Thénezéen (2) : 1 - 3

Circonstance particulière : Il n'y aura pas de droits de confirmation, débités aux clubs.

WEEK-END DU 05/06 FEVRIER 2022

Match n° 51521.2 Ste Ouenne 2 – Avenir 79 4 en D5 poule F

Arbitre Bénévole : Mr. POUPEAU Bruno

Réserve d'avant match du club de Ste Ouenne

Je soussigné CHEMET Frédéric, licence n° 2047110565, Capitaine du club de Ste Ouenne, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Avenir 79 pour le motif suivant : des joueurs du club Avenir 79 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs : MENANTEAU Damien Paul licence n° 2543340430 – BERTON Jérémy licence n° 1142412907 – POUVREAU Léo licence n° 2545971386 et COUSINOT Hugo licence n° 2545563548. Ont participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures de leur club alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : en championnat Départemental 1 poule Unique : Vasles Us (1) – A.V. 79 (1) du 05/02/2022 à 19h00.

Match de référence pour l'équipe 2 : en championnat Départemental 3 poule C : A.V. 79 (2) Chauray Fc (4) du 06/02/2022 à 15h00.

Match de référence pour l'équipe 3 : en championnat Départemental 4 poule E : Echiré St Gelais (4) - AV. 79 (3) du 30/01/2022 à 15h00.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de AV. 79 (4) en infraction.

Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'AV. 79 (4) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Ste Ouenne (2) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit la somme de 37€, seront portés au débit du club de l'A.V. 79.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Alain ROUGER



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 04 février 2022

Procès-Verbal n° 10

Echanges par courriels : MM. PH. PINTAULT – JP DENIAU – D BODIN

Challenge Départemental U 17

Modification du tableau initial suite à un problème de « copier-coller ».

Mise à jour effectuée par PH. PINTAULT responsable des Coupes du foot à 11.

Participation des perdants du premier tour de la Coupe Départementale U17.

Tour 1 (barrage) – Samedi 02/04/2022			
1	PERDANT 1	/	PERDANT 9
2	PERDANT 4	/	PERDANT 10
3	PERDANT 8	/	PERDANT 11
4	PERDANT 7	/	EXEMPT
5	PERDANT 2	/	EXEMPT
6	PERDANT 3	/	EXEMPT
7	PERDANT 5	/	EXEMPT
8	PERDANT 6	/	EXEMPT
1/ 4 de Finale – Samedi 14/05/2022			
9	VAINQUEUR 8	/	VAINQUEUR 1
10	VAINQUEUR 7	/	VAINQUEUR 5
11	VAINQUEUR 4	/	VAINQUEUR 3
12	VAINQUEUR 2	/	VAINQUEUR 6
½ Finale – Samedi 21/5/2022			
13	VAINQUEUR 12	/	VAINQUEUR 9
14	VAINQUEUR 10	/	VAINQUEUR 11
FINALE LE SAMEDI 18 JUIN 2022– LIEU A DEFINIR.			
15	VAINQUEUR 13	/	VAINQUEUR 14



Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

NOS PARTENAIRES



Le bon sens a de l'avenir



Tous les ingrédients de l'amour

La fromagère Les galipotes



AVIS AUX CLUBS



A partir de 4 cas positifs * sur 7 jours glissants au minimum avec envoi OBLIGATOIRE des justificatifs (certificat COVID) au District des Deux-Sèvres district@foot79.fff.fr

- **REPORT INCONTOURNABLE DE LA RENCONTRE**

- Prévenir impérativement le District en envoyant les justificatifs (certificat de positivité à la covid_19)

** Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club*



- **ATTENTION : A partir du vendredi 17 h 00 :**

- **Prévenir impérativement** le Réfèrent Covid du District par téléphone et suivre les instructions.

Numéro d'astreinte du référent COVID du District des Deux-Sèvres :

07.61.37.98.11

NOUS RÉCUPÉRONS

Vos radios



L'ARGENT RÉCOLTÉ PAR CE PARTENARIAT SERA REVERSÉ À UNE ASSOCIATION CARITATIVE.



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LE DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES,
EN PARTENARIAT AVEC RHÔNE-ALPES-ARGENT, RÉCUPÈRE
VOS

- FILMS RADIOGRAPHIQUES ARGENTIQUES OBSOLÈTES
- FILMS RADIOGRAPHIQUES NUMÉRIQUES

UNE FOIS LES FILMS RADIOGRAPHIQUES RÉCUPÉRÉS,
CONTACTER VOTRE RESPONSABLE
DE SECTEUR



NOUS RECUPERONS VOS RADIOS !

En partenariat avec Rhône-Alpes-Argent, nous récupérons vos : 🗑️♻️

- Films radiographiques argentiques obsolètes
- Films radiographiques numériques

La liste des responsables de secteurs : <https://foot79.fff.fr/.../0dbbf375fd18086ebd2e3301526ea84...>

INFOS CLUBS



S.A. MONCOUTANT

TOURNOI U15 À 11
1ERE ÉDITION

SAMEDI 11 JUIN 2022

LIMITÉ À 16 EQUIPES
AU STADE JEAN LORIT

DE 8H30 À 17H30
RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE

Réservation pour le tournoi au 06.30.96.30.60
ou par mail : moncoutantfoot@gmail.com
avant le vendredi 6 Mai 2022

FCB

TOURNOI

RÉGIS GRAVELEAU

U10/U11

U12/U13

1 MAI 2022

FCB

Le Football Club de Bressuire est heureux de vous inviter à son tournoi Régis Graveleau

Le Dimanche 1^{er} mai 2022 de 9h30 à 17h30

Nous serions ravis de vous compter parmi nos participants !

Pour inscrire vos équipes U11 et/ou U13,
Merci de nous faire parvenir la présente réponse
Avant le 1^{er} avril 2022.

TARIFS

30€ PAR ÉQUIPE
25€ A PARTIR DE 2^{ème} ÉQUIPE D'UNE MEME CATEGORIE

Exemple :
2 équipes U11 = 50 €
1 équipe U11 et 1 équipe U13 = 60€

la mie CALINE

LE TOURNOI

RÉGIS GRAVELEAU C'EST :

- ✓ Le dimanche 1^{er} mai
- ✓ Les catégories U10/U11 et U12/U13
- ✓ Engagements limités :
 - 32 équipes U11
 - 32 équipes U13
- ✓ 8 terrains de foot réduits (dont 2 Synthétiques)

UNE RÉCOMPENSE POUR TOUS !
Nous serions ravis de vous compter parmi nos participants !

GOPLAST **AD.CA.**

FCB

NOUS CONTACTER !

Site internet : www.fcbressuire.com

E-mail : contact@fcbressuire.com

Adresse :
FC BRESSUIRE Stade Alain Métayer 18 rue Malabry
79300 Bressuire

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi (sauf Jeudi)
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Tel : 05 49 65 29 71

Engagement limités à 32 équipes par catégorie

Composition d'une équipe 8 joueurs + 2 remplaçants

COUPON - RÉPONSE

NOM DU CLUB :

PARTICIPERA AU TOURNOI

NOMBRES D'ÉQUIPE :

- Équipes U10/U11 : (2 Maxi)
- Équipes U12/U13 : (2 Maxi)

RESPONSABLE :

- Nom : Prénom :
- Téléphone : E-Mail :

NE PARTICIPERA PAS AU TOURNOI

REPONSE AVANT LE 1^{er} AVRIL 2022

Tarifs :
30 € par équipe
25 € à partir de la 2^{ème} équipe d'une même catégorie